

Au secours, je veux enseigner !

Lise Malrieu

Un fonctionnaire, ça fonctionne !... Enfin, ça aimerait bien fonctionner. Voici un billet d'humeur sur les blocages et règles absurdes qui nous mettent des bâtons dans les roues !

Petite histoire édifiante

Énième rentrée dans ce collège, ni mieux ni pire qu'un autre. La truffe dans le vent de la réforme, je décide d'aménager une salle pour différencier plus facilement pendant mes cours de math. Je dis bien UNE salle, pas MA salle, car de salle, je n'en ai point. En négociant avec quelques collègues arrangeants, j'arrive à assurer la majorité de mes cours dans la splendide salle 102, un chef d'œuvre architectural bien rectangulaire, contenant tout juste les 30 tables et chaises règlementaires, une armoire bondée d'affaires inutiles et oubliées, un meuble télé verrouillé dont la clé a été perdue, et un portant de cartes de géographie devenues obsolètes avec l'arrivée des supports informatiques. La salle 102 est pleine comme un œuf.

Mon idée est de faire installer des étagères sur lesquelles on trouvera des énigmes, des casse-têtes, des frises, etc. en accès libre pour les élèves quand ils ont terminé un travail bien avant les autres. Je suis encore loin du labo de math (voir PLOT 35) mais, convaincue de la démarche, j'essaie d'en prendre le chemin, en m'inspirant aussi des travaux en autonomie pratiqués en primaire.

Arrivée à l'intendance, j'explique mon projet. Enfin j'essaie car, dès ma première phrase, je vois venir le blocage administratif : non, il n'est pas possible de débarrasser la salle 102 des meubles inutiles car le collège n'a aucun lieu de stockage. Avec mon mauvais esprit, j'entends : « la salle 102 est —de fait— un espace de stockage du collège... » Ah ??? Je croyais que c'était une salle de cours.

Je suggère alors de déstocker et d'envoyer tous ces braves meubles à la déchèterie (ou en recyclage quelque part ou de les donner à des gens qui en auraient l'utilité, hein, je ne suis pas sectaire) car j'aimerais bien pouvoir circuler dans la salle aisément, changer facilement la disposition des tables... et installer mes étagères.

Toute simple qu'elle soit, l'idée n'est pas envisageable : tout d'abord, on attend depuis les calendes grecques l'autorisation de sortie d'inventaire demandée au Conseil Départemental. Ensuite, ça coûte bien trop cher d'envoyer tout ça à la déchèterie. Eh oui, la déchèterie, c'est gratuit pour les particuliers, mais à partir d'un certain volume annuel, c'est payant. J'ajoute naïvement que, quitte à payer, autant louer un camion et déstocker d'un coup tout ce qui encombre les salles du collège.

Argghhhh... J'ai ouvert la vanne du discours imparable, la porte de sortie à toute discussion : « on n'a plus un rond ! » ... Je subis patiemment, espérant passer ensuite en phase de négociation.

J'apprends au passage quelques autres réglementations qui plombent un peu plus mon projet : « un seul agent est habilité à déplacer des objets lourds » et pour déplacer les meubles de la salle 102, il faut être deux... Et puis « les agents n'ont plus le droit de monter sur un escabeau ».

Constatant ma déception et la pointe d'agacement que j'ai de plus en plus de mal à cacher, l'intendante cherche à arranger les choses : peut-être allons-nous trouver une solution, sans enlever les meubles ? Je reparle donc de mes étagères avec enthousiasme, pointant l'intérêt pédagogique, expliquant le lien avec la réforme. Enthousiasme vite douché face au principe de réalité, enfin je veux dire, aux règles de sécurité : on ne peut pas mettre des étagères dans une salle sans les fixer au mur, car elles risqueraient de basculer sur un élève. Tout cela me paraît raisonnable et pas bien compliqué à faire. L'intendante m'achève d'une phrase : impossible de percer le moindre trou en la salle 102, voyons ! Elle est dans le bâtiment amianté !



Je respire un grand coup... point de *Caméra cachée*, et c'est dommage, car à ce degré d'absurde, je me serais volontiers servie d'un enregistrement de cette scène pour alimenter une rubrique populiste dans un JT sur le thème du Mammoth. Un effet collatéral de l'énervement prononcé que je ressens alors.

Je laisse tomber — provisoirement —, je change de sujet et je demande des nouvelles des compas, règles, équerres et ardoises que je réclame depuis des mois. On attend les sous. Peut-être que les tapis de gym vont coûter moins cher que prévu, on verra.

Je vais en salle 102, je jette une partie du bazar de l'armoire (pas plus que n'en contient la poubelle de la salle, histoire de ménager le dos des agents) et j'installe mon petit matériel un peu en vrac sur le bout d'étagère que j'ai dégagé. Les cassettes, achetés avec mes sous à moi, sont arrivés jusque dans la salle. C'est déjà ça. Avec un peu de chance, l'an prochain, ils seront en accès libre aux élèves.

Des injonctions contradictoires

Édifiant, non ? Vous avez sûrement vous aussi vécu des épisodes analogues. Mais ne nous arrêtons pas en si bon chemin : on peut en donner plein d'autres, des règles stupides et des contraintes qui nous empoisonnent la vie. Ces « on ne peut pas, ce n'est pas possible », on les trouve principalement dans le domaine matériel mais pas seulement. Elles sont de nature diverse, certaines absurdes, d'autres justifiées et partant de bonnes intentions, mais toutes nous rendent le quotidien difficile.

Voici quelques exemples de « On ne peut pas » suggérés spontanément par mes collègues de PLOT ; vous trouverez de quoi compléter la liste sans problème.

- On ne peut pas faire de photocopies quand on a dépassé son quota (fixé sans aucune concertation, toutes les disciplines à la même enseigne, toutes les façons d'enseigner aussi) ou alors on se fait officiellement gronder comme un enfant inconscient.
- On ne peut pas avoir une imprimante en salle des profs (tout le monde abuse, euh non, pardon, il y en a qui abusent).
- On ne peut pas faire telle sortie scolaire (problème d'argent, arrêté ministériel lié aux attentats...).
- On ne peut modifier ni l'emploi du temps de la classe de 2nde 31 (qui a pourtant 5 heures de cours à suivre dans la même demi-journée), ni celui de la T^{le} EVK (qui n'a pas plus de 30 minutes pour déjeuner), ni enfin celui de la 6^{ème} Truc (qui a 3 heures de maths sur les 4,5 heures hebdomadaires dans la même demi-journée).
- On ne peut pas payer les frais de déplacement d'un gentil universitaire qui accepte de venir bénévolement répéter 3 fois la même conférence dans la matinée (ben oui : il n'a pas de numéro SIRET).
- On ne peut pas demander à M. Untel, installé dans SA salle depuis 27 ans, de dispenser ses augustes cours dans une autre salle, même pour une demi-journée.
- On ne peut pas virer Bidule, incompetent(e) ou nuisible notoire, ni bien sûr le/la réaffecter sur un poste différent sans son accord.
- On ne peut pas avoir un bureau dans son établissement.
- On ne peut pas réparer la photocopieuse avant mardi (ah, ces sous-traitants, le contrat de maintenance blablabla...).
- On ne peut pas engager la moindre dépense en décembre et en janvier pour cause d'exercice budgétaire.
- On ne peut pas dupliquer des clés,

débrouillez-vous avec vos collègues...

Ces « On ne peut pas, ce n'est pas possible » entrent en conflit avec la liste des « Il faut » institutionnels, injonctions souvent séduisantes et dont on ne peut que comprendre le bien-fondé.

- Il faut différencier.
- Il faut alterner les dispositifs en classe (travail individuel, travail en équipes, en binômes...).
- Il faut travailler en équipe.
- Il faut rendre les élèves performants sur tableur / sur *GeoGebra* / sur la programmation (avec 12 ordinateurs en état de marche pour 29 élèves).
- Il faut adapter son enseignement aux élèves handicapés (comment ? ça, c'est une autre histoire... on y est rarement préparés et encore moins accompagnés).
- Il faut être bienveillant dans son rapport aux élèves, dans son évaluation.

S'ajoutent des « Il faut » d'un autre ordre, mais tout aussi contraignants.

- Il faut utiliser les manuels qu'on a achetés, vu qu'ils nous ont coûté un bras.
- Il faut alléger les cartables.
- Il faut respecter des procédures compliquées et qui changent tout le temps, et comment ça, vous n'avez pas suivi la procédure ? Comment ça, vous n'avez pas mémorisé les 12 articles et leurs alinéas ?
- Il faut tout écrire, du moindre événement inhabituel au rapport d'incident, pour garder des traces, au cas où.

La plupart de ces messages, pris individuellement, sont empreints de bon sens et servent un objectif louable. Mais leur cumul peut avoir des conséquences fâcheuses sur la motivation en général, rendre les choses très lourdes et entraîner une lassitude, voire une perte de sens au quotidien. Bref, un truc pas sympa qui s'apparente à de la souffrance au travail.

Le prof-qui-veut-enseigner n'a pourtant d'autre choix que de gérer tout cela à la fois, en plus de ses élèves.

Et la sécurité, que diantre !

En ces temps de Vigipirate renforcé, la priorité, c'est la sé-cu-ri-té ! L'occasion d'en rajouter un peu dans les contraintes...
Constatons que :

- chaque année un peu plus, on se barricade derrière des grilles fermées, des digi-codes, des visiophones, des horaires d'ouverture réduits, des procédures contraignantes,
- chaque année un peu plus, on fait des exercices attentats-alertes nucléaires-incendie au cours desquels on calfeutre les salles en mettant du gros scotch sur le tour des fenêtres ; un truc imparable contre les radiations, paraît-il,
- chaque année un peu plus, on renforce les réglementations : jauges strictes dans les salles, définitions drastiques des postes des agents, conformité du matériel, des appareils de cuisine, normes de construction renforcées.

Est-ce une bonne évolution ?

Oui !

- Oui, parce qu'on n'est plus au Moyen-Âge et qu'on a les moyens techniques et financiers d'offrir des locaux en état et chauffés à l'ensemble de la population scolaire.
- Oui, parce qu'un élève ne peut avoir l'esprit libre et réceptif que s'il est effectivement en sécurité et que sa vie physique et psychique n'est pas en danger. Et c'est à la société de garantir cela, et donc aux établissements scolaires de s'adapter.

Non !

- Non, parce que c'est un leurre : la sécurité à 100 % n'existera jamais, on aura beau anticiper, créer de nouvelles réglementations dès que l'une d'elles sera prise en défaut ou jugée insuffisante... devant l'infinité des possibles, on ne pourra pas lutter bien longtemps.

- Non, parce que lorsqu'on renforce les contraintes pour lutter contre quelques abus, réels, on se retrouve à empêcher tout le reste du monde de fonctionner. C'est contre-productif, et surtout cela n'empêchera pas les nuisibles de rester nuisibles (ils trouveront bien autre chose !).

- Non, parce qu'on renforce l'idée que s'il y a eu un accident, c'est qu'il était possible qu'il y en ait un ; la tentation sera grande de chercher un responsable dans l'établissement, et cela même si les élèves concernés se sont mis en danger ou ont mis les autres en danger. Un bel exemple de raisonnement spécieux, et surtout la porte ouverte aux recours judiciaires que notre société affectionne tant.

Le domaine des possibles

Face à cet amoncellement, l'esprit humain a alors trois possibilités : abandonner et se mettre à son compte, mourir (de rire, de préférence), ou se débrouiller.

Effectivement, dans le cadre de notre métier, on ne peut pas TOUT avoir, ni TOUT faire, mais notre direction peut choisir de privilégier l'aspect pédagogique tout en respectant la réglementation de façon « mesurée » pour ne pas dire « raisonnable ».

Par ailleurs, à titre individuel, on « peut » plein de choses... mais sans en parler, ou alors sans demander officiellement l'autorisation. Le prof est tout à fait polyvalent : alors que la fiche de poste de l'agent Lambda (employé du Conseil Départemental) lui interdit de porter la moindre charge lourde, le prof Machin (employé du Ministère de l'Éducation Nationale) peut, lui, trimpler des cartons de livres à bout de bras, déplacer des armoires (c'est d'ailleurs ce que je finirai par faire un de ces jours, avec les meubles de la salle 102 : ils vont se retrouver au milieu du couloir, ceci est une menace publique !), aller chercher de lourdes expositions pour la Semaine des Maths à 130 km de chez lui avec sa voiture personnelle un mercredi après-midi... Personne n'y voit le moindre inconvénient.

Après, il n'y a plus qu'à croiser les doigts en espérant avoir contourné les règles suffisamment discrètement ou suffisamment peu pour que les autres puissent de leur côté faire semblant de ne rien avoir vu. C'est, vous en conviendrez, une position quelque peu inconfortable, qui est pourtant fort répandue.

Mais est-ce bien normal que le fonctionnement d'un établissement repose autant sur les bonnes volontés individuelles ?

Un indicateur de dysfonctionnement

Un principe général, c'est que les règles absurdes prolifèrent dès qu'il y a un dysfonctionnement interne.

Un établissement scolaire est pensé en « services » qui interagissent pour un bon fonctionnement global et l'accomplissement des missions d'éducation.

Qu'un seul rouage bloque, ne serait-ce



parfois qu'une seule personne, et le navire peut rapidement aller à vau l'eau : l'énergie des autres rouages (pardonnez-moi cette formulation impersonnelle) est prioritairement absorbée par la gestion des tâches supplémentaires engendrées par ce dysfonctionnement.

L'objectif numéro un vise à retrouver un fonctionnement normal, le reste passe au second plan.

Sans donner à mon expérience personnelle une valeur statistique, il semblerait que les dysfonctionnements internes ne soient pas si rares que cela...

Et la pédagogie dans tout ça ?

En tout cas, la présence de ces règles stupides, même dans les établissements raisonnables, pose la question de la place de la pédagogie dans les établissements scolaires. Si vous pensez que la pédagogie est prioritaire ou que vous estimez que les services administratifs doivent être au service des activités d'enseignement, c'est que vous êtes un incorrigible idéaliste, hélas.

Cet article n'est ni le premier, ni le dernier sur ce sujet « serpent de mer » : rien en effet ne s'adapte mieux au changement de contexte qu'une règle absurde. Elles se clonent ou se reproduisent sans cesse, sous d'autres formes, sous d'autres cieux, à d'autres époques. Elles semblent constitutives de toute société humaine.

Devons-nous pour autant nous en satisfaire ? En tout cas, moi, j'aimerais bien juste faire un cours de math avec mes élèves : dans un établissement serein, dans une salle agréable, avec du matériel qui fonctionne, avec les méthodes que j'ai choisi d'utiliser, librement et en conscience.

Un enseignant, ça devrait enseigner !

